



ALLOCATION CHOMAGE POLE EMPLOI

Par **Mic060**, le **09/05/2013** à **11:52**

Bonjour,

Je suis en train de faire une demande d'inscription pour avoir le droit au chômage auprès de POLE EMPLOI.

Je vous explique, je travaille dans l'animation commerciale, ce ne sont que des CDD. Tous les mois je peux faire 200 h de travail comme 50 h de travail suivants les besoins des sociétés (Je travaille avec plusieurs sociétés). Donc pour avoir un salaire tous les mois je veut m'inscrire pour avoir un complément.

Jusqu'ici tout va bien.

Or il y a une société pour laquelle je travaillais m'avait fais un contrat à durée interminée intermitent. Or ce contrat était de 2H par mois, et j'étais à 90 KM aller retour sans frais de remboursé pour l'essence. J'ai donc mis fin à ce contrat qui ne me rapportait rien financièrement (20 € par mois).

De plus la société en question ne m'envoie pas mon attestation assedic.

J'ai parcourus sur internet et quand c'est nous qui démissionnons nous n'avons le droit à aucune allocation, mais ici c'est quand même un cas exceptionnel ? Car ce n'est pas 2H par mois qui vont me faire gagner ma vie ?

Est-ce quelqu'un sait si j'ai le droit à une allocation chômage ou pas du coup ?

Merci de votre retour urgent.

Cdt.